

TIMBRE DE SAINT-DENIS

Le MAIRE donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet de la Réunion, n° 1821/C/M 212 du 2 Mars 1961.

OBJET: Emission d'un timbre représentant les Armoiries de la Ville de Saint-Denis.

Au titre de l'année 1959, le Département avait obtenu l'émission d'une figurine postale, représentant l'un des sites de l'île: l'Eglise de GILAOS avec, au fond, le massif du Grand Bénard.

Toutefois, étant donné sa valeur (1 NF soit 50 Fr CFA), ce timbre n'est pas susceptible d'une utilisation très courante.

Un timbre d'une valeur bien moindre, par exemple, 6 F CFA (12 centimes) devrait - semble-t-il - être beaucoup plus fréquemment utilisé et ferait ainsi beaucoup mieux connaître notre lointain département français.

Il serait alors peut-être bon de prendre, dès à présent, rang à cet effet, au titre de l'année 1961, auprès de l'Administration des P.T.T. Or, il m'a été signalé, que cette Administration avait justement consacré aux Armoiries des Villes de France Métropolitaine et d'Outre-Mer (Cf. le timbre ci-joint, représentant celles d'ORAN) une série de figurines de faible valeur.

Je crois donc, que nous pourrions demander aux P.T.T. d'émettre un timbre de 6 Fr CFA par exemple représentant les armoiries du Chef-Lieu.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre sentiment sur ce projet. S'il reçoit votre agrément, peut-être serait-il préférable de soumettre l'affaire au Conseil Municipal./.

Signé: J. PERRAN BRADIER.

Après échange de vues, la proposition contenue dans la lettre de M. le Préfet est adoptée à l'unanimité.